

FACTURATION ÉLECTRONIQUE

QUELLES
OBLIGATIONS
A PARTIR DE



2024 ?



FACTURATION ÉLECTRONIQUE

OBLIGATOIRE
A COMPTER DU

1er juillet 2024

pour les grandes entreprises



FACTURATION ÉLECTRONIQUE

OBLIGATOIRE
A COMPTER DU

1er janvier 2025

pour les entreprises
de taille intermédiaire



FACTURATION ÉLECTRONIQUE

OBLIGATOIRE
A COMPTER DU

1er janvier 2026

pour les petites et moyennes
entreprises et micro-entreprises



En savoir plus sur
www.economie.gouv.fr

